



# Devenez le meilleur soupier d'Hennebont!

## **Règlement du concours du championnat du monde d'Hennebont de la soupe le 17 février 2018**

Ce championnat du monde d'Hennebont de la soupe s'inscrit dans le cadre du Programme Local Agricole et Alimentaire (PLAA) en cours d'élaboration. Ce PLAA est une politique partagée entre la ville et les habitants pour favoriser la consommation de produits locaux, le bien manger ensemble et une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice pour les agriculteurs. Cette action entre dans ce cadre afin de mettre en valeur les savoir-faire hennebontais, échanger sur les bonnes pratiques et créer un moment de convivialité autour d'un plat simple, universel et accessible à tous.

### **ARTICLE 1 :**

Ce concours est ouvert à tous, seul ou en équipe (amis, famille, collègues, bénévoles...) sans distinction d'âges, de sexe ou autres...dans la limite des places disponibles. Toutes les soupes du monde sont cordialement invitées !

### **ARTICLE 2 :**

Tout aliment non comestible est interdit il va de soi et les soupes du commerce comme Magie, Liebig et Knorr sont proscrites. Les critères de sélection sont les suivants :

- La saisonnalité des légumes et leur qualité,
- L'originalité de la recette,
- Le prix de la soupe,
- Le redoutable palais des gouteurs.

Chaque soupier devra respecter les bonnes pratiques d'hygiène dans la production et la conservation de sa soupe. Chacun devra prévoir également un assaisonnement pour les visiteurs qui le souhaitent (poivre et sel).

### **ARTICLE 3 :**

La quantité n'est pas à négliger. Plus le soupier aura de soupe à partager, plus un nombre important de goûteur pourra en profiter et ainsi voter. Une quantité minimale de 10 litres est recommandée et il est conseillé de servir de petites quantités aux goûteurs afin qu'ils puissent en goûter le plus possible durant d'après-midi. Il faut penser à l'après concours afin d'éviter tout gaspillage alimentaire...

### **ARTICLE 4 :**

Chaque soupier aura à sa disposition une table de 2 m de long et sera à l'abri dans la salle K2 du complexe sportif Colette Besson à Kerihouais. Il devra apporter son propre matériel pour réchauffer sa soupe (petite bouteille de gaz autorisée), sa louche et bien entendu sa gamelle remplie de bonne soupe !

### **ARTICLE 5 :**

Il est demandé à chaque participant de laisser libre cours à son imagination et à sa créativité pour décorer son stand !

### **ARTICLE 6 :**

Le concours démarre à 15h. Les participants sont invités à se présenter dès 14h pour s'installer tranquillement. La fin du concours est prévue vers 19h et la proclamation des résultats vers 19h30 avec un pot de clôture.

**ARTICLE 7 :**

Deux jurys voteront pour la meilleure soupe d'Hennebont :

- Un jury populaire composé des visiteurs/gouteurs qui voteront à l'aide de bulletins à déposer dans une urne,
- Un jury de professionnels qui passera au cours de l'après-midi et qui départagera les meilleurs soupers.

**ARTICLE 8 :**

La recette de la soupe devra être fournie lors de l'inscription (par papier et par voie numérique si possible) afin de distribuer les recettes le jour J et les mettre en ligne pour les partager avec les hennebontais. Il faudra également indiquer le prix de revient de la soupe et donner la provenance des produits utilisés (sachant que le local est fortement préconisé).

**ARTICLE 9 :**

L'inscription est gratuite et obligatoire. Elle est ouverte dès aujourd'hui et jusqu'au 2 février 2018.

Vous pouvez déposer votre bulletin d'inscription en Mairie ou l'envoyer par mail à Laetitia HELLO ([lhello@mairie-hennebont.fr](mailto:lhello@mairie-hennebont.fr)) accompagné de votre recette (avec indication de la provenance des produits et le prix de revient de la soupe) . Vous pourrez obtenir toutes les informations en la contactant soit par mail ou par téléphone au 02.97.85.16.15



**A VOS MARMITTES !!**

